

Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

**DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI DOIT AVOIR LIEU LE JEUDI 28 OCTOBRE 2004 À 19 H
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

- 16 H 30 COMITÉ PLÉNIER - À HUIS CLOS
SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES**
Objet de la réunion : des questions relatives au personnel et à la convention collective et à des litiges et aux biens
- 19 H RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

**(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES
TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse www.grandsudbury.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

{AUCUNE}

EXPOSÉS / DÉLÉGATIONS

4. Lettre datée du 8 octobre 2004 de United Way/Centraide de Sudbury et du district au sujet d'un exposé pour remercier la Ville du Grand Sudbury pour son soutien continu tout au long de la campagne et pour présenter des renseignements sur le déjeuner du maire

1

- ▶ M. Glenn Thibeault, directeur de la campagne de United Way/Centraide

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Dupuis, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 27 octobre 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du Comité des priorités, rapportera toute question nécessitant l'approbation du Conseil municipal.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 19 octobre 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du Comité de planification, rapportera toute question nécessitant l'approbation du Conseil municipal.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE adoptant des résolutions pour les articles C-1 à C-20 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par un débat ou par un vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	<u>PAGE N°</u>
C-1 Rapport n° 19, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 14 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M1 - M21
C-2 Rapport n° 18, Comité de planification, procès-verbal de la réunion tenue le 19 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M22 - M45
C-3 Rapport n° 6, Comité ad hoc - vérificateur du Conseil, procès-verbal de la réunion tenue le 19 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M46
C-4 Rapport n° 15, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion tenue le 27 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ){PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ}	
C-5 Rapport du Comité des audiences, procès-verbal de la réunion tenue le 27 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ){PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ}	
C-6 Rapport de la séance de consultation et d'information publique sur le budget 2005, Place Tom Davies, procès-verbal de la réunion tenue le 25 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU){PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ}	
C-7 Rapport n° 2, Cour de réformation, procès-verbal de la réunion tenue le 20 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M47
C-8 Rapport de la séance de consultation et d'information publique sur le budget 2005, quartier 1, procès-verbal de la réunion tenue le 18 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M48 - M50
C-9 Rapport de la séance de consultation et d'information publique sur le budget 2005, quartier 2, procès-verbal de la réunion tenue le 18 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M51 - M54
C-10 Rapport de la séance de consultation et d'information publique sur le budget 2005, quartier 3, procès-verbal de la réunion tenue le 18 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M55 - M56

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>PROCÈS-VERBAUX</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
C-11 Rapport de la séance de consultation et d'information publique sur le budget 2005, quartier 4, procès-verbal de la réunion tenue le 18 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M57
C-12 Rapport de la séance de consultation et d'information publique sur le budget 2005, quartier 5, procès-verbal de la réunion tenue le 18 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M58 - M64
C-13 Rapport de la séance de consultation et d'information publique sur le budget 2005, quartier 6, procès-verbal de la réunion tenue le 18 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M65 - M67
C-14 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 19 octobre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M68 - M69
C-15 Rapport du Conseil des services policiers du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 2 septembre 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M70 - M75
C-16 Rapport n° 6, Conseil d'administration du Sudbury Metro Centre, procès-verbal de la réunion tenue le 7 juillet 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M76 - M78

SOUMISSIONS

C-17 Rapport daté du 22 octobre 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet de la DP pour la prestation de services particuliers pour la démarche municipale de vente pour défaut de paiement des impôts fonciers (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	2 - 4
---	--------------

(Ce rapport décrit à l'intention du Conseil les détails des quatre soumissions reçues pour la prestation de services particuliers pour la démarche municipale de vente pour défaut de paiement des impôts fonciers. Le personnel recommande d'accorder le contrat à Desmarais, Keenan L.L.P. / Municipal Tax Recovery et à BMA Management Consulting Inc.)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

{AUCUN}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>SONDAGES TÉLÉPHONIQUES</u>	<u>PAGE N°</u>
C-18 Rapport daté du 15 octobre 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet d'un sondage téléphonique : dérogation au règlement sur le bruit - Atlas Corporation - École de médecine du Nord-Ontario - Université Laurentienne (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	5 - 9
(On a effectué un sondage par téléphone et par courriel des membres du Conseil municipal le 15 octobre 2004 leur demandant une dérogation aux prescriptions du chapitre 776 (bruit) du Code municipal de l'ancienne Ville de Sudbury afin de permettre à l'Atlas Corporation de continuer ses travaux de construction à l'École de médecine du Nord-Ontario.)	
C-19 Rapport daté du 21 octobre 2004 du directeur du directeur général des Services corporatifs au sujet d'un sondage par téléphone et par courriel : Comité ad hoc - vérificateur du Conseil municipal - DP - contrat CA004-05 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	10 - 12
(On a effectué un sondage par téléphone et par courriel des membres du Conseil municipal le 21 octobre 2004 demandant l'approbation du Conseil municipal afin d'accorder le contrat de vérificateur du Conseil municipal à la firme BMA Management Consulting Inc.)	
C-20 Rapport daté du 21 octobre 2004 du directeur du directeur général des Services corporatifs au sujet d'un sondage téléphonique : dérogation au règlement sur le bruit - Interpaving Limited - Contrat 2004-25 - améliorations à l'intersection du chemin Barrydowne et du Kingsway (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	13 - 18

(On a effectué un sondage par téléphone et par courriel des membres du Conseil municipal le 21 octobre 2004 leur demandant une dérogation aux prescriptions du chapitre 776 (bruit) du Code municipal de l'ancienne Ville de Sudbury afin de permettre à l'Interpaving Limited d'exécuter des travaux de construction à l'intersection du chemin Barrydowne et du Kingsway.)

RÈGLEMENTS

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :

- 2004-289A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA RÉUNION TENUE LE 28 OCTOBRE 2004
- 2004-290 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR APPLIQUER LES SECTIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES ET SUR LE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU RÈGLEMENT 2001-1 ET DU RÈGLEMENT SUR LES ITINÉRAIRES DES POMPIERS 2003-30T

(Ce règlement met à jour la liste des agents d'application des règlements municipaux.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-291T 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, RÈGLEMENT POUR RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY	
	Rapport daté du 20 octobre 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de la réglementation de la circulation - intersection de l'avenue Glover et de la rue Rowat
	19 - 21
	(Ce règlement prévoit un panneau d'arrêt faisant face à la circulation en direction du nord sur l'avenue Glover Avenue à l'intersection de l'avenue Glover et de la rue Rowat.)
2004-292T 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, RÈGLEMENT POUR RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY	
	Rapport daté du 20 octobre 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de l'intersection du Kingsway et du chemin Barrydowne - voie tourne-à-gauche double vers le nord
	22 - 24
	(Ce règlement prévoit deux voies tourne-à-gauche destinées à la circulation vers le nord tournant vers l'ouest du chemin Barrydowne sur le Kingsway.)
2004-293Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY	
	Recommandation du Comité de planification 2004-74
	(Ce règlement modifie la désignation de zonage R1.D10-12, Résidentielle unifamiliale spéciale des propriétés en question afin de prévoir un nouveau plan provisoire de lotissement qui a été établi pour une partie de la propriété. Ce règlement pose en principe aussi qu'une partie de ces terres, où peuvent exister de mauvaises conditions du sol ou des problèmes de nivellement du lot, seront assujetties au contrôle du plan de situation en vertu de l'article 41 de la Loi sur l'aménagement du territoire. De plus, ce règlement détermine qu'un symbole de retenue H (Holding) doit s'appliquer à une partie des terres dont le zonage est R1.D10-12. Le symbole H précise que seules les utilisations permises dans toutes les zones seront permises jusqu'à ce que l'on enlève le symbole H. Le symbole H doit être enlevé par le Conseil municipal seulement lorsque des solutions aux problèmes géotechniques et de génie civil auront été fournies à la satisfaction du directeur général des Travaux publics, de l'officiel en chef des Bâtiments et du directeur des Services de planification. Les exigences particulières aux fins de la construction de maisons doivent aussi être respectées à la satisfaction de l'officiel en chef des Bâtiments. - Vytis Lands (Kagawong) Ltd., chemin Ramsey Lake, Sudbury)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-294 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE DEMANDE D'APPROBATION POUR UNE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE 7279, SECTION EST DE SUDBURY, AUX FINS D'UN SENTIER PIÉTONNIER	
Recommandation du Comité de planification 2004-241	
2004-295Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY	
Recommandation du Comité de planification 2004-244	
(Ce règlement ne redéfinit pas le zonage de la propriété en question. Ce règlement permet l'utilisation d'un conteneur d'expédition aux fins d'entreposage sur la propriété en question pendant une période temporaire maximum de un an - Giant Tiger - 2208, boulevard Lasalle)	
2004-296Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY	
Recommandation du Comité de planification 2004-197	
(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à I-19 pour permettre diverses utilisations commerciales à cet emplacement de même qu'une résidence pour aînés de 85 chambres. - Carrefour francophone de Sudbury (Dalron))	
2004-297F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE PROLONGATION D'IMPÔT AVEC ANGEL DEMPSEY ET LARRY DEMPSEY POUR LE RÔLE 240-003-007-00-0000	
Rapport daté du 22 octobre 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une convention de prolongation d'impôt - Angel et Larry Dempsey	25 - 26
(Ce rapport décrit les détails d'une convention proposée de prolongation d'impôt entre la VGS et les personnes susmentionnées au sujet d'impôts fonciers impayés pour la propriété située au 27, chemin Dempsey - rôle 240-003-007-00-0000.)	

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-298F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE PROLONGATION D'IMPÔT AVEC SANDRA LEA KELLY POUR LE RÔLE 160-004-082-00-0000	
	Rapport daté du 22 octobre 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une convention de prolongation d'impôt - Sandra Lea Kelly.
	(Ce rapport décrit les détails d'une convention proposée de prolongation d'impôt entre la VGS et la personne susmentionnée au sujet d'impôts fonciers impayés pour la propriété située au 100, chemin Pinellas - rôle 160-004-082-00-0000.)
2004-299F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE PROLONGATION D'IMPÔT AVEC SYLVIA RAWLYK POUR LE RÔLE 180-001-096-00-0000	27 - 28
	Rapport daté du 22 octobre 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une convention de prolongation d'impôt - Sylvia Rawlyk.
	(Ce rapport décrit les détails d'une convention proposée de prolongation d'impôt entre la VGS et la personne susmentionnée au sujet d'impôts fonciers impayés pour la propriété située au 14, rue Stull - rôle 180-001-096-00-0000.)
2004-300A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC SA MAJESTÉ LA REINE AUX DROITS DU CANADA, REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT	29 - 30
	(Ce règlement autorise une convention avec Environnement Canada pour le financement d'un projet s'élevant à 30 000 pour la Ville en partenariat avec Terre à cœur Sudbury pour entreprendre des programmes et des activités qui contribueront à sensibiliser le public et à accroître sa compréhension des questions de changement climatique.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENTS SEULEMENT

PAGE N°

- | | | |
|--|--|---------|
| C-21 | Rapport daté du 20 octobre 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet de la hausse du taux d'aide sociale du programme provincial Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT) | 31 - 33 |
| <p>(Le gouvernement provincial a annoncé une hausse de 3 % de l'allocation mensuelle tant pour le programme Ontario au travail que pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées à compter de juillet 2004.)</p> | | |
| C-22 | Rapport daté du 8 octobre 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet du Programme de lecture estivale 2004
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT) | 34 - 37 |
| <p>(Ce rapport est présenté à titre de renseignement à la demande du conseiller Callaghan qui est membre du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique du Grand Sudbury.)</p> | | |
| C-23 | Rapport daté du 22 octobre 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet du rapport sur les écarts budgétaires de 2004
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT) | 38 - 51 |
| <p>(Il s'agit d'un rapport sur les écarts budgétaires fondé sur les dépenses d'août et des prévisions préliminaires de fin d'exercice financier.)</p> | | |

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DE GESTIONNAIRES

{AUCUN}

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

<u>MOTIONS</u>	<u>PAGE N°</u>
----------------	----------------

R-1 Présentée par le conseiller Bradley :

ATTENDU QUE le Conseil canadien de la sécurité estime à 460 000 les morsures de chiens chaque année au Canada;

ET QUE le rapport sur les blessures de Santé Canada affirme que :

- Les 5 à 9 ans subissent plus fréquemment des blessures associées aux morsures de chiens et aux attaques de chiens (28,5 %);
- De toutes les blessures associées aux morsures de chiens et aux attaques de chiens, 57,9 % ont été subies par des personnes de sexe masculin;
- La plupart des blessures sont survenues lorsque le patient n'était pas en interaction directe avec le chien, soit 28,9 %;
- Globalement, le type le plus fréquent de blessure était la morsure, soit 73,1 %, et la partie du corps la plus touchée était le visage, soit 40,5 %;

ET QUE, selon le reportage sur les chiens dangereux « Marketplace » de la CBC, la Ville de Winnipeg a été la première ville canadienne à interdire les pit-bulls en 1990 et depuis la mise en oeuvre de l'interdiction, le nombre d'attaques graves de la part de chiens à Winnipeg a chuté d'environ 25 par année à une ou deux;

ET QUE l'on a signalé que le procureur général de l'Ontario, Michael Bryant, à la suite de plusieurs incidents graves impliquant des pit-bulls, a entrepris des consultations pour découvrir si la province de l'Ontario devait légiférer afin d'interdire ou de limiter la possession de pit-bulls;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Ville du Grand Sudbury appuie, par les présentes, une loi promulguée par le gouvernement de l'Ontario qui imposerait une interdiction à l'échelle de la province touchant la possession de pit-bulls et qu'il encourage de plus le gouvernement de l'Ontario à légiférer des sévères amendes minimum, y compris des peines d'emprisonnement obligatoires, à l'intention des propriétaires irresponsables de pit-bulls et d'autres races de chiens méchants, et de chercher à adopter des modifications au Code criminel du Canada qui exigeraient des inculpations de négligence criminelle portées contre les propriétaires en cas d'attaques de chiens méchants;

ET QUE des copies de la présente résolution soient expédiées à l'honorable Michael Bryant, procureur général de la province de l'Ontario, et à l'Association des municipalités de l'Ontario, à la Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario et à tous les députés provinciaux locaux à titre de renseignement.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION

HUIS CLOS (questions inachevées)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

*{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.}*

LE 22 OCTOBRE 2004

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL